

Procès-verbal
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 02 juin 2025

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Marc ROCHET.

Absents excusés : Gilbert CHABOT, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, René LANDES, Sophie PHILIBERT donne pouvoir à Mickaël CLEMENT.

Secrétaire de séance : Véronique MAIGRE ROLLAND

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2025

Délibérations :

1/ Annulation de la déclaration d'intention d'aliéner : vente par la SCI La Montagne de 300m² à détacher de la parcelle 327 B 209

Point sur les commissions

Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Annulation de la déclaration d'intention d'aliéner : vente par la SCI La Montagne de 300m² à détacher de la parcelle 327 B 209 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise à l'occasion du dernier conseil municipal en date du 14 avril 2025 à propos duquel le conseil municipal avait décidé d'appliquer son droit de préemption sur la cession de 300m² issue de la parcelle cadastrée section 327 B 209 d'une superficie totale de 535 m² située à Romanèche et appartenant à la SCI La Montagne en vue d'y installer une poche d'eau pour la défense incendie du village de Romanèche.

Après vérification sur place, le maire a constaté que le projet n'était pas réalisable techniquement.

Le maire demande donc au conseil municipal de renoncer à son droit de préemption sur cette transaction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-d'annuler la délibération N°14 d'acquisition par voie de préemption de 300 m² issue de la parcelle 327 B 209 située à Romanèche sur la commune de Hautecourt-Romanèche, appartenant à la SCI La Montagne dont le prix d'achat était fixé à 10€HT/m², soit 3000€ HT,

-de renoncer à son droit de préemption sur cette parcelle,

-d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Points sur les commissions :

Signalétique :

Les membres de la commission ont décidé l'installation de 2 portiques à lames directionnelles au carrefour des RD 979 et 59 en remplacement des barrières, et d'un poteau avec lames directionnelles à l'entrée du village en venant de Serrières sur Ain au niveau des garages de Dynacité.

Le prochain groupe de travail se tiendra le mardi 1 juillet à 20 heures en mairie en présence des artisans et commerçants de la commune afin de déterminer le nombre de lames directionnelles nécessaires.

-INTERCCAS :

Carine BESANÇON explique que les élèves de CM2 et les collégiens des communes de l'Inter CCAS pourront participer à un escape game le samedi 21 juin à la salle des fêtes de Hautecourt. Une trentaine de jeunes se sont inscrits dont 7 de la commune de Hautecourt-Romanèche.

-QUESTIONS DIVERSES :

-Équipement d'accueil du jeune enfant de la Vallée de l'Ain :

Madame Claire PICARD-LEROUX, directrice des pôles territoriaux Sud Revermont et Bresse Dombes est venue présenter aux élus le projet de création d'une crèche de 12 places suite à la sollicitation de 12 communes de la Vallée de l'Ain et Suran. Le projet est envisagé dans un bâtiment appartenant à la commune de Simandre sur Suran.

La création de cet équipement serait prise en charge par Grand Bourg Habitat et l'investissement supporté par la communauté d'agglomération (GBA) en mobilisant les plans d'équipements territoriaux (PET 2) des conférences Bresse Revermont et Sud Revermont, la CAF, le Conseil Départemental 01 et l'Etat via la DETR. Les coûts de fonctionnement après déduction des recettes des familles et des aides de la CAF/MSA seraient prises en charges à 70% par les communes et 30% par GBA. La participation des communes est composée d'une part fixe annuelle établie selon un critère de pondération par tranche d'habitants (400€ pour Hautecourt-Romanèche) et d'une part variable en fonction de la fréquentation des enfants par commune.

Le coût d'accueil d'un enfant 5 jours par semaine et 10 heures par jour est estimé à environ 5000€.

Madame PICARD-LEROUX explique que les communes devront se délibérer en octobre prochain pour la signature des conventions de délégation de compétences et du règlement de fonctionnement.

-Carrière :

Monsieur le maire explique qu'il a demandé à la société FONTENAT GRANULAT VICAT-FGC le versement d'une contribution spéciale destinée à compenser les dégradations causées aux voiries sur le territoire de la commune de Hautecourt-Romanèche résultant du passage des camions inhérent à l'exploitation des carrières et à l'installation de traitement.

La convention proposée par l'exploitant fixe la contribution à 0.32€ par tonne de matériaux marchands transportés depuis le site d'exploitation.

La version finalisée de cette convention fera l'objet d'une délibération du conseil municipal prochainement.

-SIVOS :

Monsieur le maire explique que les travaux pour la mise en accessibilité de l'école de Hautecourt ne sont pas tout à fait terminés. Un devis pour commander des bandes podotactiles à fixer sur les escaliers devant l'école et une signalétique de la rampe d'accès PMR a été transmis au président du SIVOS pour signature.

Monsieur le maire informe également que le conseil syndical du SIVOS a de nouveau débattu des modalités des répartition des charges de fonctionnement du SIVOS entre les communes membres.

Le maire rappelle la décision du conseil municipal de Hautecourt-Romanèche en date du 12 décembre 2024 qui avait rejeté la proposition du conseil syndical du SIVOS de répartir les charges de fonctionnement en fonction du nombre d'habitants et non du nombre d'élèves comme inscrit dans les statuts.

Le président du SIVOS a donc transmis une nouvelle proposition d'évolution des contributions des communes aux charges de fonctionnement en les fixant à l'élève et à l'habitant afin que chaque commune puisse se prononcer sur le ratio qui lui semblerait supportable financièrement.

Après débat, le conseil municipal indique être favorable à une évolution des contributions selon le ratio 25% par habitant, 75% par élève ; ce qui représente une augmentation de charges d'environ 5000€ pour la commune.

Vestiaires du club de football :

La DDT a rappelé la nécessité d'effectuer des travaux pour la mise aux normes des vestiaires en terme d'accessibilité. D'autre part, la fédération de football impose également certaines normes qui pour l'instant ne sont pas respectées.

Le club a fait réaliser un plan des aménagements souhaités. La commune a demandé à un maître d'œuvre de chiffrer le montant des travaux, condition nécessaire pour déposer des demandes de subventions.

Lutte contre la propagation du frelon asiatique :

Jean-Luc CHEVALLIER indique qu'une campagne de piégeages en différents points de la commune a permis la capture d'une soixantaine de fondatrices. Le plus grand nombre ayant été capturé à Chambod.

Lutte contre la propagation du moustique tigre :

Jean-Luc CHEVALLIER présente au conseil municipal le plan d'action 2025 de lutte contre le moustique tigre. Il explique que la lutte contre le moustique tigre doit s'appuyer sur la destruction des gîtes larvaires par la commune mais aussi des particuliers.

Des réunions d'informations et des distributions de support d'informations seront organisées.

Il est également proposé d'organiser un réseau de volontaires par hameau ou par quartier afin de pouvoir signaler la présence de moustique tigre. L'identification des points à risques doit être réalisée : réserves d'eau, cimetière, avaloirs, déchets, pneus...

Les élus se réuniront le mardi 17 juin à 20 heures en mairie afin de programmer les différentes actions à mener.

Départ des CM2 au collège : les élèves et leurs familles sont conviés à partager un moment de convivialité avec les élus le vendredi 27 juin à 18 heures à la salle des fêtes de Hautecourt.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2025

Le secrétaire de séance,

Véronique MAIGRE ROLLAND



Le Maire,

Marc ROCHET

